

PROCEDURE PRISE DE LICENCE

RAPPELS :

Certificat médical :

- Pour un renouvellement de « licence loisirs », le certificat médical n'est pas obligatoire mais vous devez rendre « l'attestation au questionnaire de santé QS-Sport » après avoir répondu négativement à toutes les questions du « questionnaire de santé QS-Sport ». Dans le cas contraire, fournir un certificat médical
- Pour un renouvellement de « licence compétition », le certificat médical enregistré doit être daté de 3 ans maximum. Dans le cas contraire fournir un certificat médical. Si le certificat médical est valide vous devez rendre « l'attestation au questionnaire de santé QS-Sport » après avoir répondu négativement à toutes les questions du « questionnaire de santé QS-Sport ».

Assurance :

- L'assurance Individuelle Accident (**IA**) est **obligatoire**. Son montant est compris dans votre cotisation.
- L'assurance **IA+ sport** (voir conditions sur le site de la fédération française d'aviron), non obligatoire, peut-être choisie individuellement mais le montant de cette dernière sera ajouté au montant de votre cotisation.

PROCEDURE :

- Se rendre sur : mmyffa.ffaviron.fr
- Se connecter via vos identifiants ou créer un compte
- Choisir l'onglet « prendre une licence »
- S'assurer que la structure sélectionnée est bien la notre
- Vérifier les informations renseignées ou corriger si besoin, faites vos choix (droit image, condition utilisation données, ...)
- Choisir le « type de licence », loisirs ou compétition
- Sélectionner à minima l'assurance Individuelle Accident (**IA**) **obligatoire** : onglet **Activé**
- Calculer le tarif : minimum 60 euros
- Valider votre licence